

Appel à illustrateur/illustratrice Pierres d'Encre n°10

Le voilà, le numéro 10 de Pierres d'Encre ! Depuis 10 ans, des illustrateurs de talent nous prêtent leurs crayons : Matthieu Ripoché pour *Pierres d'Encre 1*, Cédric Abt pour *Pierres d'Encre 2*, Patrick Cevik dit « Patiss's » pour le n°3, Ghislaine Lejard pour *Pierres d'Encre 4*, Albo pour le n°5, Michèle Labre pour *Pierres d'encre 6*, Lucie Gaillard pour *Pierres d'encre 7*, Léna Chamoux pour *Pierres d'Encre 8* et Hannah Papacek Harper pour *Pierres d'Encre 9*.

Cette année encore, nous recherchons un illustrateur ou une illustratrice et lançons un appel à toute personne intéressée et motivée pour participer à la création du recueil (en couleur) qui paraîtra au printemps 2021: *Pierres d'Encre 10* !

NB : cet appel à illustrations n'est pas une offre d'emploi rémunéré mais un appel à volontaire pour participer à notre projet. Toute l'équipe de *Pierres d'Encre* est bénévole et le Temps des Rêves est une association à but non lucratif. L'argent des ventes du recueil servira à financer le suivant ; compte tenu des coûts d'impression, de déplacement pour les salons et de nos recettes actuelles, nous ne pouvons malheureusement pas rémunérer les auteurs, l'illustrateur, le ou la maquettiste, etc..

Quelles illustrations et pour illustrer quoi ?

- *Pierres d'Encre* est une revue de poésie illustrée, il s'agira donc d'illustrer les poèmes qui seront sélectionnés par notre comité de lecture.
- La technique et le style utilisés pour les illustrations sont libres, la seule condition étant l'unité (donc pas d'acrylique sur un poème et de photo sur un autre, par exemple).
- Le prochain recueil, *Pierres d'Encre 10*, sera un recueil en couleur.
- Vous ne concédez à l'Association le Temps des Rêves qu'un droit de publication, non exclusif, pour les illustrations concernées par le projet. L'association ne peut en faire d'usage commercial que pour la publication de *Pierres d'encre* et d'éventuelles cartes postales selon les années. La publication donnera lieu à un contrat d'édition que nous vous soumettrons si vous êtes sélectionné.

Comment participer ?

- Si vous êtes intéressé, envoyez un mail à artsgraphiques@letempsdesreves.fr en vous présentant, expliquant votre intérêt pour le projet et en y joignant certaines de vos illustrations et/ou un lien vers votre blog/site d'illustrations afin que nous puissions nous faire une idée de votre univers. Nous vous enverrons également une proposition de « poème-test », si vous souhaitez vous prêter à l'exercice.
- L'illustrateur choisi sera annoncé durant l'été 2020.
- Vous recevrez le plus tôt possible un email de notre part vous confirmant la réception de votre candidature et, dans l'été 2020, un autre, vous donnant le résultat de celle-ci (pensez à surveiller vos spams, les mails se perdent si vite...).
- Attention : pour ceux d'entre vous qui candidateront très tôt dans l'année, assurez-vous d'être encore disponible pour un projet qui ne se déroulera qu'un an plus tard (démarrage en août-septembre 2020).

Si vous êtes sélectionné.e ?

- Nous vous présenterons notre maquettiste, afin que vous puissiez échanger sur le projet, les textes, vos idées et vos envies.
- Les poèmes sélectionnés par notre comité de lecture vous seront envoyés pour que vous puissiez commencer à les illustrer.
- Comme pour tout projet, il y a des échéances. Vos illustrations des poèmes devront être rendues à la maquettiste le 15 décembre 2020 au plus tard, pour que vous ayez le temps d'échanger sur les épreuves de maquette avec la maquettiste et que nous puissions tenir nos délais de publication (printemps 2021), ce qui

vous donnera donc un délai de quatre-cinq mois pour la réalisation de toutes les illustrations (une vingtaine d'illustrations).

Attention !

- Pour pouvoir tenir nos délais et pour que l'échange soit réellement constructif, nous recherchons un illustrateur motivé par le projet et joignable sans trop de difficultés. La communication est vraiment un élément clef de la construction du *Pierres d'encre* idéal !

- Il s'agit d'un projet non rémunéré.

Toute l'équipe de Pierres d'Encre est bénévole et le Temps des Rêves est une association à but non lucratif. L'argent des ventes du recueil servira à financer le suivant ; compte tenu des couts d'impression, de déplacement pour les salons et de nos recettes actuelles, nous ne pouvons malheureusement pas rémunérer les auteurs, l'illustrateur, le ou la maquettiste, etc..

- Selon les mots de l'un de nos précédents illustrateurs, Cédric Abt, il faut « *s'y investir correctement. Un gros projet tel que Pierres d'Encre, de part son envergure, demande beaucoup d'énergie, alors avant de se lancer il faut savoir à quoi s'attendre. Mais une fois arrivé au bout, il est clair qu'on ne peut qu'être fier d'avoir un projet tel que celui-ci entre les mains et se dire qu'on y a contribué.*»

Bon courage à tou.te.s !